

## VILLE DE VETHEUIL

LE VENDREDI HUIT AVRIL DEUX MIL VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Olivier ROUCHE, Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

**SECRETAIRE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 08/04/2022

date d'affichage : 01/04/2022

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 14

### **PROCURATIONS :**

Monsieur Laurent DUGAS donne procuration à Madame Christine GIBAUD

Madame Flore GAMBIER donne procuration à Monsieur Didier DUFOURMANTEL

Madame Roxane FOSSE donne procuration à Madame Dominique BARBIER-CINTRAT (à partir de 20h52)

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

Rémunération des jours fériés concernant les postes de pilote et matelot du bac fluvial Vétheuil-Moisson. Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

Il est rappelé aux conseillers la tenue d'une réunion au PNR le 28 avril prochain concernant la présentation de la charte « horizon 2040 ».

### **1 COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNE**

Le compte de gestion 2021 du receveur est identique au compte administratif 2021 de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section de fonctionnement : 387 654,57 €

Section d'investissement : -32 854,40 €

Le conseil municipal

**Approuve** à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget primitif de la commune.

### **2 COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion 2021 du receveur est identique au compte administratif 2020 de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section d'exploitation : 242 763,50 €

Section d'investissement : 31 360,51 €

Le conseil municipal

**Approuve** à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget eau et assainissement de la commune.

### 3 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le compte administratif 2021 de la commune qui se décompose comme suit :

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	820 728,44 €
Recettes :	913 246,02 €
Résultat fonctionnement 2021 :	92 517,58 €
Report de fonctionnement 2020 :	295 136,99 €
R002	387 654,57 €

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses :	565 841,15 €
Recettes :	313 234,87 €
Résultat d'investissement 2021	252 606,28 €
Report d'investissement 2020:	219 751,88 €
D001	- 32 854,40 €

Madame le Maire quitte la séance de conseil et ne participe pas au vote du compte administratif de la commune,

Madame Isabelle LEPICIER-CAPUTO, 1ère adjointe, désignée par l'assemblée préside la séance de conseil en l'absence de Madame le Maire.

Le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité de reporter les excédents 2021 sur le budget 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif de la commune 2021.

**Vote : Pour 14**

### 4 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 de l'eau et de l'assainissement de la commune qui se décompose comme suit :

#### EXPLOITATION :

Dépenses :	96 152,67 €
Recettes :	63 372,22 €
résultat d'exploitation 2021 :	-32 780,45 €
Report exercice 2020 :	275 543,95 €
Total résultat d'exploitation :	242 763,50 €

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses :	120 484,57 €
Recettes :	225 428,15 €
Résultat d'investissement 2021 :	104 943,58 €
Report exercice 2020 :	-73 583,07 €
Total résultat d'investissement :	31 360,51 €

Madame le Maire quitte la séance de conseil et ne participe pas au vote du compte administratif de la commune,

Madame Isabelle LEPICIER-CAPUTO, 1<sup>ère</sup> adjointe, désignée par l'assemblée préside la séance de conseil en l'absence de Madame le Maire.

Le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité de reporter les excédents 2021 sur le budget 2022.

Le vote a lieu, conformément à la réglementation, en l'absence de Madame le Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif d'assainissement 2021.

**Vote : Pour : 14**

## 5 AFFECTATION AU COMPTE 1068 BUDGET COMMUNE 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement du budget 2022 de la commune la somme de 32 854,40 €.

## 6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET BUDGETS ANNEXES 2022

Madame le Maire propose :

### A l'article 6574 :

Foyer rural	6 500 €
Relais Cartable	22 200 €
La Colline	100 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	150 €
Tennis club de Vétheuil	275 €
Les Camarguais	200 €
Association des pompiers	100 €
Via Nova	400 €
Schubertiades	400 €
Festival théâtral du Val d'Oise	110 €
Arterritoire	250 €
Soliha	1800 €
Réserves	170 €
<b>Total</b>	<b>32 805 €</b>

Une subvention de 20 € sera attribuée à la CPTS du Vexin (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) pour l'année 2022. La CPTS prend en charge des patients à domicile, suivi des jeunes enfants.

Il est précisé que l'organisme Soliha permet d'obtenir des subventions dans le cadre des économies d'énergie, la CCVVS adhérant auparavant à cet organisme pour l'ensemble des communes de son territoire.

et,

### A l'article 657361 :

Caisse des Ecoles 8 641,23 €

### A l'article 657362

CCAS 2 688,75 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Ces montants s'entendent sans compter tous les avantages en nature dont bénéficient certaines associations (aides du personnel de la commune sur le plan technique et administratif, prêt de matériel, prise en charge des consommations d'énergie etc...).

Les subventions ne sont versées qu'après demande accompagnée des justificatifs (comptes, rapport moral etc..) et doivent également justifier d'une demande concomitante auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

## 7 LES TAXES LOCALES 2022

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

VU les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021,

CONSIDERANT l'équilibre du budget de l'exercice,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2022 comme suit en précisant qu'ils restent inchangés par rapport à ceux de l'année 2021:

Taxe Foncier bâti : 30,10 %

Taxe Foncier non bâti : 41,24 %

## **8 AMORTISSEMENTS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir les frais d'études et d'en fixer la durée à 5 ans. Des regroupements d'écritures sur les lignes d'amortissements seront effectués afin d'en simplifier la lecture.

## **9 BUDGET PRIMITIF 2022**

Madame le Maire présente le budget primitif de l'année 2022 et donne toutes explications nécessaires à sa bonne compréhension.

Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 1 248 828,17 €

Recettes : 1 248 828,17 €

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 1 131 150,51 €

Recettes : 1 131 150,51 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'année 2022 tel qu'il est présenté.

## **10 REDEVANCE EAU 2022**

La redevance de distribution d'eau potable est proportionnelle à la consommation d'eau et finance son traitement.

Il est proposé au conseil municipal que cette redevance soit fixée à 0,66 € le mètre cube pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**Vote : pour 14**

## **11 REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022**

La redevance d'assainissement collectif est proportionnelle à la consommation d'eau et finance le traitement des eaux usées.

Il est proposé au conseil municipal que la redevance soit fixée à 0,78 € m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**Vote : pour 14**

Madame Roxane Fossé part à 20h52 et donne procuration à Madame Dominique Barbier-Cintrat pour la suite de l'ordre du jour de la séance de conseil municipal.

## **12 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022**

Madame le Maire présente le budget eau et assainissement de l'année 2022 et donne toutes explications nécessaires à sa bonne compréhension.

Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi :

### **EXPLOITATION :**

Dépenses : 315 558,75 €

Recettes : 315 558,75 €

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 581 957,28 €

Recettes : 581 957,28 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget de l'eau et de l'assainissement 2022 tel qu'il est présenté.

## **13 NOTE DE PRESENTATION**

Dans le cadre de la loi NOTRe, les services de l'Etat demandent que soit établie, pour une meilleure compréhension des citoyens, une note de présentation retraçant les différentes opérations budgétaires de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette note telle qu'elle est présentée.

#### **14 PRIX DU REPAS DE CANTINE RENTREE 2022**

Le prix du repas de cantine est de 4.25 € actuellement.

Il est proposé de le modifier à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 4.35 €, compte tenu des frais en évolution.

Le conseil accepte à l'unanimité le nouveau tarif de 4.35 € qui sera appliqué pour les repas pris à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

#### **15 CREATION MODIFICATION SUPPRESSION REGIE**

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégations du conseil municipal afin d'être chargé pour la durée de son mandat de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à :

Créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

#### **16 ACTUALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE VETHEUIL ET DE VIENNE-EN-ARTHIES - ATTRIBUTION DU MARCHE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Il est rappelé que les assemblées délibérantes des communes de VETHEUIL et de VIENNE-EN-ARTHIES avaient décidé par délibérations en dates des 6 avril et 28 mai 2018 de conclure une convention de groupement de commandes relative aux travaux d'assainissement projetés initialement par leur schéma directeur d'assainissement respectif. Le coordonnateur de ce groupement de commandes est la commune de Vétheuil.

En 2020, les deux conseils municipaux ont approuvé :

- le programme d'extension du réseau d'assainissement scindé en deux tranches pour chaque commune ;
- le principe d'actualisation des deux schémas directeurs d'assainissement.

Les deux communes ont conclu avec le Département du Val d'Oise une convention d'assistance technique pour la mise en œuvre de l'actualisation de leur schéma directeur d'assainissement ; le service eau et assainissement de la direction de l'environnement et du développement durable de cette collectivité a élaboré le dossier de consultation des entreprises et a procédé à l'analyse des offres.

En application du code de la commande publique, l'actualisation des deux schémas directeurs d'assainissement a fait l'objet d'une consultation lancée le 30 novembre 2021 sur le profil d'acheteur achatpublic.com et dans le bulletin officiel des annonces de marchés publics. La date limite de remise des offres était fixée au 6 janvier 2022 à 11 heures. Trois offres ont été reçues dans les délais impartis et ont été ouvertes le 11 janvier 2022 dans l'ordre suivant :

N°	Raison sociale et adresse	Montants HT Vétheuil	Montants HT Vienne-en-Arthies
1	B3E 2, rue Salvador Allende 92000 NANTERRE	Tranche ferme : 35.100,00 € Tranches optionnelles : 10.500,00 €  Total : 45.600,00 € Prestations à prix unitaires : 2.650,00 € Montant maximum : 48.250,00 €	Tranche ferme : 20.700,00 € Tranches optionnelles : 2.000,00 €  Total : 22.700,00 € Prestations à prix unitaires : 2.650,00 € Montant maximum : 25.350,00 €

2	SETEC-HYDRATEC Agence Paris-sud Résidence Octopus – Bât. D 11, rue Georges Charpak 77127 LIEUSAIN	Tranche ferme : 49.265,00 € Tranches optionnelles : 5.400,00 €  Total : 54.665,00 € Prestations à prix unitaires : 3.565,00 € Montant maximum : 58.230,00 €	Tranche ferme : 19.210,00 € Tranches optionnelles : 1.200,00 €  Total : 20.410,00 € Prestations à prix unitaires : 3.565,00 € Montant maximum : 23.975,00 €
	SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT Agence Seine Normandie 1 rue Georges Brassens 27600 GAILLON	Tranche ferme : 43.647,00 € Tranches optionnelles : 11.932,00 €  Total : 55.579,00 € Prestations à prix unitaires : 4.810,00 € Montant maximum : 60.389,00 €	Tranche ferme : 23.137,00 € Tranches optionnelles : 1.148,00 €  Total : 24.285,00 € Prestations à prix unitaires : 4.810,00 € Montant maximum : 29.095,00 €

Le service du conseil départemental ayant procédé à une première phase d'analyse, il a été demandé aux trois candidats par courriel adressé le 17 février 2022 de faire un geste commercial avant le 23 février avant 11 heures. Les réponses ont été les suivantes :

Raison sociale et adresse	Montants HT Vétheuil	Montants HT Vienne-en-Arthies	Montant total HT
B3E	45.838,00 €	24.083,00 €	69.920,00 €
SETEC HYDRATEC	57.595,00 €	23.640,00 €	81.235,00 €
AMODIAG	58.577,00 €	28.222,00 €	86.799,00 €

L'analyse des offres, intégrant le résultat de la négociation, est synthétisée dans le tableau suivant :

Critères	B3E	SETEC HYDRATEC	AMODIAG
Valeur technique (60%)	3,00	5,80	4,90
Prix des prestations (40%)	4,00	3,64	3,42
Total	7,00	9,44	8,32
Classement	3	1	2

En conséquence, il a été décidé d'attribuer à l'unanimité le marché à l'entreprise ayant fait la proposition la mieux disante.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire et représentante légale du coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché concernant l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement des communes de VETHEUIL et de VIENNE-EN-ARTHIES avec la société SETEC-HYDRATEC ;
- de solliciter de l'Agence de l'Eau Seine Normandie des subventions pour la réalisation de cette prestation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces demandes, dit que les crédits sont inscrits au budget 2022.

## **17 CONTRATS SAISONNIERS PILOTE ET MATELOT BAC FLUVIAL REMUNERATION JOURS FERIES**

Il est proposé aux conseillers d'appliquer une rémunération supplémentaire au pilote et au matelot du bac fluvial sur les heures effectuées les jours fériés, en dehors du 1<sup>er</sup> mai, au taux suivant :

Taux horaire jour fériés x 50% :

Lundi de Pâques 18/04/2022

Ascension 26/05/2022

Pentecôte 06/06/2022

Fête nationale 14/07/2022

Assomption 15/08/2022

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, dit que les crédits sont inscrits au budget 2022, que toutes délibérations antérieures se rapportant à ce sujet sont annulées.

## **18 Questions diverses :**

### **18-1 SMIRTOM à partir du 1er juin 2022**

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2022, le SMIRTOM ne ramassera plus les déchets non déposés dans les bacs SMIRTOM.

### **18-2 Boucle cyclable du Vexin**

Les conseillers ont été très surpris du courrier reçu du conseil départemental du Val d'Oise concernant la Boucle cyclable du Vexin., la commune de Vétheuil n'étant pas opposée à ce projet, bien que des aménagements soient peut-être nécessaires.

### **18-3 Acquisition terrain Vétheuil**

Il semblerait qu'une personne ayant une propriété sur Haute-Isle se porterait acquéreur d'un terrain situé près de la station d'épuration, des renseignements seront demandés.

### **18-4 Augmentation du prix du repas Yvelines Restauration**

Les conseillers municipaux ont refusé que soit appliquée dans l'immédiat une nouvelle augmentation du prix de vente du repas de cantine à la collectivité.

### **18-5 Accueil d'une famille d'Ukraine**

Une famille de Vétheuil a été retenue par les services de la Préfecture pour accueillir une famille d'ukrainiens.

### **18-6 Report de la fermeture du Centre Hospitalier du Vexin d'Aincourt**

Certaines informations laissent entendre que le centre hospitalier d'Aincourt ne fermerait pas dans l'immédiat.

### **18-7 Remerciements au personnel communal**

Les membres du conseil municipal remercient l'ensemble du personnel communal pour son implication dans les remplacements des agents atteints de COVID.

Madame le Maire lève la séance à 21h53.